

Agence de Lyon

✉ 75 rue de la Villette, Le Galaxie

69003 Lyon, France

☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

MAIRIE DE BRANSAT
1 place de la mairie
03500 BRANSAT

Lyon, le 8 novembre 2022

*A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal***Objet : Projet éolien de Bransat – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Comme vous le savez, à la suite du refus du premier projet de 6 éoliennes de 241m en 2021, depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique. Ce nouveau projet est constitué de 4 éoliennes de 5.6 MW de puissance unitaire, soit 22.4 MW de puissance totale, et de 200 mètres de hauteur totale (en bout de pales).

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale. Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien. Pour Bransat, nous l'envoyons à votre commune, commune d'implantation du projet, et aux communes de : Laféline, Meillard, Verneuil-en-Bourbonnais, Saulcet, Louchy-Montfand et Cesset.

Le résumé Non Technique accompagne l'étude d'impact et est destiné à en faciliter sa compréhension par le public. Il doit reprendre sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Pour cela, l'ensemble du dossier d'étude d'impact, dont ses volets thématiques (faune, flore et milieux naturels, paysager...), sera disponible en ligne et en mairies et vous pourrez y trouver plus de détails.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du nouveau projet éolien de Bransat. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de justice Serge BONNET de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

En complément, nous avons mis à disposition jusqu'au 30/11/2022 une carte interactive en ligne avec les photomontages via ce lien :

<https://www.arcgis.com/apps/dashboards/0508ad797c2b40c3ae7fa2733cf49004>

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs en décembre pour y être instruit.

Nous vous encourageons à le lire et à nous transmettre vos potentielles remarques d'ici 1 mois. Je pourrai notamment vous le présenter et répondre aux questions lundi 21/11 en conseil municipal.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Sandrine MARTY

Responsable de projets éoliens

06.49.13.14.64

sandrine.marty@abo-wind.fr

ABO Wind sarl

Agence de Lyon

✉ 75 rue de la Villette, Le Galaxie

69003 Lyon, France

☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

**MAIRIE DE LAFELINE
12, place Saint Martin
03500 LAFELINE**

Lyon, le 8 novembre 2022

*A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal***Objet : Projet éolien de Bransat – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus de la commune de Bransat. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs de la Préfecture. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils ont estimé qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire. Or, dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Ce nouveau projet est constitué de 4 éoliennes de 5.6 MW de puissance unitaire, soit 22.4 MW de puissance totale, et de 200 mètres de hauteur totale (en bout de pales).

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale. Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien.

Le résumé Non Technique accompagne l'étude d'impact et est destiné à en faciliter sa compréhension par le public. Il doit reprendre sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Pour cela, l'ensemble du dossier d'étude d'impact, dont ses volets thématiques (faune, flore et milieux naturels, paysager...), sera disponible en ligne et en mairies et vous pourrez y trouver plus de détails.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du nouveau projet éolien de Bransat. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de justice Serge BONNET de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs en décembre pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Sandrine MARTY

Responsable de projets éoliens

06.49.13.14.64

sandrine.marty@abo-wind.fr

ABO Wind sarl

Agence de Lyon

✉ 75 rue de la Villette, Le Galaxie

69003 Lyon, France

☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

MAIRIE DE MEILLARD
Le Bourg
03500 Meillard

Lyon, le 8 novembre 2022

*A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal***Objet : Projet éolien de Bransat – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus de la commune de Bransat. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs de la Préfecture. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils ont estimé qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire. Or, dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Ce nouveau projet est constitué de 4 éoliennes de 5.6 MW de puissance unitaire, soit 22.4 MW de puissance totale, et de 200 mètres de hauteur totale (en bout de pales).

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale. Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien.

Le résumé Non Technique accompagne l'étude d'impact et est destiné à en faciliter sa compréhension par le public. Il doit reprendre sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Pour cela, l'ensemble du dossier d'étude d'impact, dont ses volets thématiques (faune, flore et milieux naturels, paysager...), sera disponible en ligne et en mairies et vous pourrez y trouver plus de détails.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du nouveau projet éolien de Bransat. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de justice Serge BONNET de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs en décembre pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Sandrine MARTY

Responsable de projets éoliens

06.49.13.14.64

sandrine.marty@abo-wind.fr

ABO Wind sarl

Agence de Lyon

✉ 75 rue de la Villette, Le Galaxie

69003 Lyon, France

☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

MAIRIE DE VERNEUIL-EN-
BOURBONNAIS
03500 Verneuil-en-Bourbonnais

Lyon, le 8 novembre 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Bransat – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus de la commune de Bransat. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs de la Préfecture. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils ont estimé qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire. Or, dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Ce nouveau projet est constitué de 4 éoliennes de 5.6 MW de puissance unitaire, soit 22.4 MW de puissance totale, et de 200 mètres de hauteur totale (en bout de pales).

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale. Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien.

Le résumé Non Technique accompagne l'étude d'impact et est destiné à en faciliter sa compréhension par le public. Il doit reprendre sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Pour cela, l'ensemble du dossier d'étude d'impact, dont ses volets thématiques (faune, flore et milieux naturels, paysager...), sera disponible en ligne et en mairies et vous pourrez y trouver plus de détails.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du nouveau projet éolien de Bransat. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de justice Serge BONNET de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs en décembre pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Sandrine MARTY

Responsable de projets éoliens

06.49.13.14.64

sandrine.marty@abo-wind.fr

ABO Wind sarl

Agence de Lyon

✉ 75 rue de la Villette, Le Galaxie

69003 Lyon, France

☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

MAIRIE DE SAULCET
1 rue Saint-Julien
03500 SAULCET

Lyon, le 8 novembre 2022

*A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal***Objet : Projet éolien de Bransat – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus de la commune de Bransat. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs de la Préfecture. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils ont estimé qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire. Or, dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Ce nouveau projet est constitué de 4 éoliennes de 5.6 MW de puissance unitaire, soit 22.4 MW de puissance totale, et de 200 mètres de hauteur totale (en bout de pales).

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale. Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien.

Le résumé Non Technique accompagne l'étude d'impact et est destiné à en faciliter sa compréhension par le public. Il doit reprendre sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Pour cela, l'ensemble du dossier d'étude d'impact, dont ses volets thématiques (faune, flore et milieux naturels, paysager...), sera disponible en ligne et en mairies et vous pourrez y trouver plus de détails.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du nouveau projet éolien de Bransat. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de justice Serge BONNET de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs en décembre pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Sandrine MARTY

Responsable de projets éoliens

06.49.13.14.64

sandrine.marty@abo-wind.fr

ABO Wind sarl

Agence de Lyon

✉ 75 rue de la Villette, Le Galaxie

69003 Lyon, France

☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

MAIRIE DE LOUCHY-
MONTFAND
62 Rue des Écoliers
03500 Louchy-Montfand

Lyon, le 8 novembre 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Bransat – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus de la commune de Bransat. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs de la Préfecture. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils ont estimé qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire. Or, dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Ce nouveau projet est constitué de 4 éoliennes de 5.6 MW de puissance unitaire, soit 22.4 MW de puissance totale, et de 200 mètres de hauteur totale (en bout de pales).

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale. Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien.

Le résumé Non Technique accompagne l'étude d'impact et est destiné à en faciliter sa compréhension par le public. Il doit reprendre sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Pour cela, l'ensemble du dossier d'étude d'impact, dont ses volets thématiques (faune, flore et milieux naturels, paysager...), sera disponible en ligne et en mairies et vous pourrez y trouver plus de détails.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du nouveau projet éolien de Bransat. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de justice Serge BONNET de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs en décembre pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Sandrine MARTY

Responsable de projets éoliens

06.49.13.14.64

sandrine.marty@abo-wind.fr

ABO Wind sarl

Agence de Lyon

✉ 75 rue de la Villette, Le Galaxie

69003 Lyon, France

☎ +33(0)4.81.09.18.37 Fax : +33(0)4.81.09.18.39

MAIRIE DE CESSET
Breuilly
3 rue Valérie-Larbaud
03500 Cesset

Lyon, le 8 novembre 2022

A l'attention de Monsieur le Maire et son conseil municipal

Objet : Projet éolien de Bransat – Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Depuis 2017, la société ABO Wind étudie, entourée de bureaux d'études experts, la faisabilité d'un projet éolien avec le suivi et le soutien des élus de la commune de Bransat. En 2021, le projet, composé de 6 éoliennes d'une puissance unitaire de 5.6 MW et d'une hauteur totale de 241 mètres, a été refusé par les services instructeurs de la Préfecture. Au vu des différentes thématiques étudiées et des résultats des étapes de l'instruction, ils ont estimé qu'un projet de moindre dimension serait plus adapté au territoire. Or, dans le contexte actuel de changement climatique et de tensions géopolitiques, il est nécessaire de développer des énergies renouvelables utilisant des ressources inépuisables, comme le vent. L'éolien fait partie des solutions pour améliorer l'indépendance énergétique de la France. Nous sommes convaincus qu'il est possible de développer un projet éolien efficace et de moindre incidence sur la commune de Bransat, participant ainsi à la transition énergétique de la France. Ainsi, depuis le début de l'année 2022, nous étudions la faisabilité d'un nouveau projet qui tient compte des remarques de l'administration lors de l'instruction du projet initial, ainsi que lors de son enquête publique.

Ce nouveau projet est constitué de 4 éoliennes de 5.6 MW de puissance unitaire, soit 22.4 MW de puissance totale, et de 200 mètres de hauteur totale (en bout de pales).

Suite à la publication de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), en particulier de son article 53, les pétitionnaires de projet éolien doivent adresser aux Maires des communes limitrophes le Résumé Non Technique (RNT) de leur Étude d'Impact un mois minimum avant le dépôt de leur Dossier d'Autorisation Environnementale. Nous entendons par communes limitrophes les territoires ayant une frontière administrative avec les communes d'implantation du parc éolien.

Le résumé Non Technique accompagne l'étude d'impact et est destiné à en faciliter sa compréhension par le public. Il doit reprendre sous forme synthétique les éléments essentiels et les conclusions de chacune des parties de l'étude d'impact.

Après instruction du projet par les services de l'état, une Enquête Publique sera ouverte dans les communes situées dans les 6 km du projet. Pour cela, l'ensemble du dossier d'étude d'impact, dont ses volets thématiques (faune, flore et milieux naturels, paysager...), sera disponible en ligne et en mairies et vous pourrez y trouver plus de détails.

Après plusieurs années de travail, de concertation et de réflexion, j'ai donc le plaisir de vous informer que vous recevez aujourd'hui le Résumé Non Technique de l'Étude d'Impact du nouveau projet éolien de Bransat. Nous avons fait appel pour cela à l'étude d'huissiers de justice Serge BONNET de Saint-Pourçain-sur-Sioule afin de transmettre à l'administration un justificatif de dépôt des RNT.

Le Dossier d'Autorisation Environnementale sera ensuite transmis aux services instructeurs en décembre pour y être instruit.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.



Sandrine MARTY

Responsable de projets éoliens

06.49.13.14.64

sandrine.marty@abo-wind.fr

ABO Wind sarl

Serge BONNET
Huissier de Justice

Bureau Principal
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
☎ 04.70.45.41.71
Fax : 09.71.70.46.25



Bureau Secondaire
11 Place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES SUR ALLIER
☎ 04.70.45.04.22

Je soussigné Maître Serge BONNET, Huissier de Justice à Saint Pourçain sur Sioule certifie avoir signifié par actes de mon étude en du 18 novembre 2022 un courrier rédigé par la SARL ABO Wind accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement « du projet éolien de Bransat » (document de 55 pages en recto verso en format A3) aux Mairies suivantes :

- Mairie de Cesset,
- Mairie de Bransat,
- Mairie de Louchy Montfand,
- Mairie de Meillard,
- Mairie de Laféline,
- Mairie de Saulcet,
- Mairie de Verneuil en Bourbonnais

Fait à Saint Pourçain sur Sioule, le 22 novembre 2022

The block contains a large, stylized handwritten signature in black ink. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a sunburst over a landscape. The text around the perimeter of the stamp reads "Serge BONNET, Huissier de Justice" at the top and "Saint Pourçain sur Sioule" at the bottom.

Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le **DIX HUIT NOVEMBRE**

J'ai, Serge BONNET, Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Cusset, résidant 5 Faubourg National à 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, soussigné,

A :

Commune de Laféline
12 place Saint Martin
03500 LAFELINE
VOIR PV DE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT COPIE :

un courrier rédigé par le requérant en date du 08 novembre 2022 accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (document de 55 pages en recto verso en format A3).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

Reçu le 18.11.2022

Reçu copie :

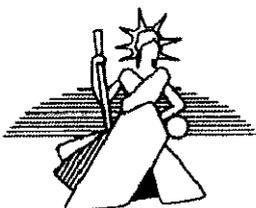
Le Maire



Y-SANVOISIN

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	97,67
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	19,53
TTC (1)	117,20
FRAIS POSTAUX	2,86
TTC (2)	120,06



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX HUIT NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

SIGNIFIE A

Commune de Laféline
12 place Saint Martin
03500 LAFELINE

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
connu de l'étude
confirmation par la personne présente

Où j'ai rencontré :

Mr SANVOISIN Yves

Maire

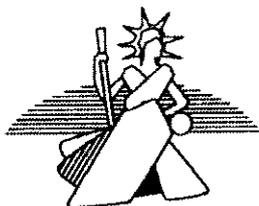
qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 31 feuilles.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	90,00
D.E.P.	
Art.A444.15.....	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%.....	19,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	
.....	2,86
DEBOURS	
.....	
T.T.C.	120,06



Maitre BONNET Serge



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le

DIX HUIT NOVEMBRE

J'ai, Serge BONNET, Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Cusset, résidant 5 Faubourg National à 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, soussigné,

A :

Commune de Saulcet
1 rue Saint-Julien
03500 SAULCET
VOIR PV DE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT :

un courrier rédigé par le requérant en date du 08 novembre 2022 accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (document de 55 pages en recto verso en format A3).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

Reçu copie :

le 18/11/2022



La Secrétaire

[Signature]

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	97,67
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	19,53
TTC (1)	117,20
FRAIS POSTAUX	2,86
TTC (2)	120,06



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX HUIT NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

SIGNIFIE A

Commune de Saulcet
1 rue Saint-Julien
03500 SAULCET

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
connu de l'étude
confirmation par la personne présente

Où j'ai rencontré :

Mme BARANGER Nathalie
secrétaire

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

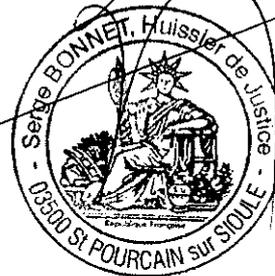
La copie du présent acte comporte 31 feuilles.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	
.....	90,00
D.E.P.	
Art.A444.15.....	
VACATION	
.....	
TRANSPORT	
.....	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%.....	19,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	
.....	2,86
DEBOURS	
.....	
T.T.C.	120,06



Maitre BONNET Serge



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le

DIX HUIT NOVEMBRE

J'ai, Serge BONNET, Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Cusset, résidant 5 Faubourg National à 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, soussigné,

A :

Commune de Meillard
Le Bourg
03500 MEILLARD
VOIR PV DE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

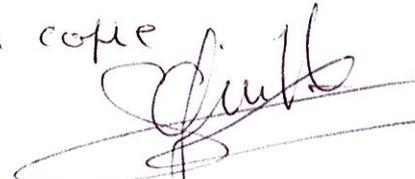
Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT COPIE :

un courrier rédigé par le requérant en date du 08 novembre 2022 accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (document de 55 pages en recto verso en format A3).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

Reçu copie
Reçu copie : 
La secrétaire de l'huissier



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	97,67
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	19,53
TTC (1)	117,20
FRAIS POSTAUX	2,86
TTC (2)	120,06



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX HUIT NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

SIGNIFIE A

Commune de Meillard
Le Bourg
03500 MEILLARD

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
connu de l'étude
confirmation par la personne présente

Où j'ai rencontré :

Mme GUILLAUMIN Sylvie
secrétaire

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

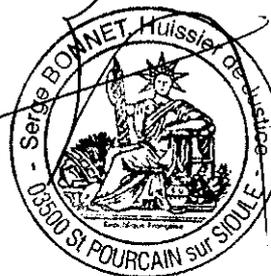
La copie du présent acte comporte 31 feuilles.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%	19,53
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	2,86
DEBOURS	
T.T.C.	120,06



Maître BONNET Serge



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPÉTENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le **DIX HUIT NOVEMBRE**

J'ai, Serge BONNET, Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Cusset, résidant 5 Faubourg National à 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, soussigné,

A :

Commune de Cusset
3 rue Valéry Larbaud
03500 CESSET
VOIR PV DE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT :

un courrier rédigé par le requérant en date du 08 novembre 2022 accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (document de 55 pages en recto verso en format A3).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	97,67
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	19,53
TTC (1)	117,20
FRAIS POSTAUX	2,86
TTC (2)	120,06

Reçu copie :

le 18/11/2022
La Secrétaire de Mairie
Isabelle F. [Signature]
03500 (CESSET)



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS
(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX HUIT NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

SIGNIFIE A

Commune de Cesset
3 rue Valéry Larbaud
03500 CESSET

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
connu de l'étude
confirmation par la personne présente

Où j'ai rencontré :

Mme FIEVET Isabelle
secrétaire

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

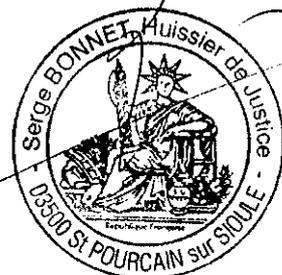
La copie du présent acte comporte 31 feuilles.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art.A444.15.....	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%	19,53
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI.....	
FRAIS POSTAUX	2,86
DEBOURS	
T.T.C.	120,06



Maître BONNET Serge



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le **DIX HUIT NOVEMBRE**

J'ai, Serge BONNET, Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Cusset, résidant 5 Faubourg National à 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, soussigné,

A :

Commune de Bransat
1 place de la Mairie
03500 BRANSAT
VOIR PV DE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT COPIE :

un courrier rédigé par le requérant en date du 08 novembre 2022 accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (document de 55 pages en recto verso en format A3).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

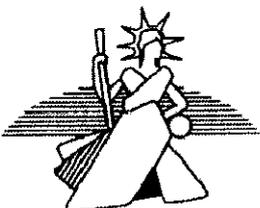
Reçu copie : *Sirius Bruns 1^{er} adjoint*

18 novembre 2022



**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	97,67
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	19,53
TTC (1)	117,20
FRAIS POSTAUX	2,86
TTC (2)	120,06



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS
(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX HUIT NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

SIGNIFIE A

Commune de Bransat
1 place de la Mairie
03500 BRANSAT

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
connu de l'étude
confirmation par la personne présente

Où j'ai rencontré :

Mr PICARD Bruno

1er adjoint au maire

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 31 feuilles.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%	19,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	2,86
DEBOURS	
T.T.C.	120,06



Maître BONNET Serge



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le **DIX HUIT NOVEMBRE**

J'ai, Serge BONNET, Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Cusset, résidant 5 Faubourg National à 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, soussigné,

A :

Commune de Verneuil en Bourbonnais
1 rue des Ecoliers
03500 VERNEUIL EN BOURBONNAIS
VOIR PV DE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT :

un courrier rédigé par le requérant en date du 08 novembre 2022 accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (document de 55 pages en recto verso en format A3).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

Reçu copie

Reçu copie : *Le 18.11.22*

[Signature] D. LÉGER

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	97,67
TVA 20,00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	19,53
TTC (1)	117,20
FRAIS POSTAUX	2,86
TTC (2)	120,06



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS
(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX HUIT NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

SIGNIFIE A

Commune de Verneuil en Bourbonnais
1 rue des Ecoliers
03500 VERNEUIL EN BOURBONNAIS

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
connu de l'étude
confirmation par la personne présente

Où j'ai rencontré :

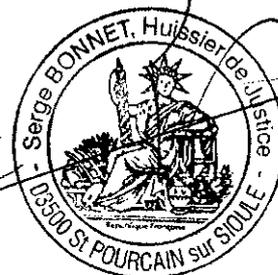
Mr Daniel LEGER
Maire

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 31 feuilles.

Maître BONNET Serge



ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P.	
Art.A444.15	
VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%	19,53
TAXE FORFAITAIRE	
Art. 302 bis Y CGI	
FRAIS POSTAUX	2,86
DEBOURS	
T.T.C.	120,06



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

SIGNIFICATION A TOUTES FINS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX et le **DIX HUIT NOVEMBRE**

J'ai, Serge BONNET, Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire de Cusset, résidant 5 Faubourg National à 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, soussigné,

A :

Commune de Louchy Montfand
62 rue des Ecoliers
03500 LOUCHY MONTFAND
VOIR PV DE SIGNIFICATION

A LA DEMANDE DE

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

Élisant domicile en mon étude,

VOUS REMETS CI-JOINT :

un courrier rédigé par le requérant en date du 08 novembre 2022 accompagné du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement (document de 55 pages en recto verso en format A3).

Cette signification vous est faite pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES.

Reçu copie :



Reçu copie, le 18 novembre 2022

Valérie Amblard
Secrétaire de séance

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE
EXPEDITION**

COUT ACTE	
EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art. A444-15 TRANSPORT	7,67
HT	97,67
TVA 20.00 % TAXE FORFAITAIRE Art.302 bis Y CGI	19,53
TTC (1)	117,20
FRAIS POSTAUX	2,86
TTC (2)	120,06



Serge BONNET
Huissier de Justice
5 Faubourg National
03500 ST POURCAIN/SIOULE
TEL 0470454171 FAX 0971704625
Bureau secondaire
11 place de l'Hôtel de Ville
03150 VARENNES/ALLIER
COMPETENCE TERRITORIALE
Départements:03-63-43-15

MODALITES DE REMISE DE L'ACTE

SIGNIFICATION A TOUTES FINS
(REMISE A PERSONNE MORALE)

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX le DIX HUIT NOVEMBRE

A LA DEMANDE DE :

Société à Responsabilité Limitée ABO Wind, au capital de 100.000,00 Euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de Toulouse (31) sous le numéro B 441 291 432 dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange, CS 95893 à TOULOUSE CEDEX 5 (31056) ayant un établissement secondaire 75 rue de La Vilette à LYON (69003) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège social

SIGNIFIE A

Commune de Louchy Montfand
62 rue des Ecoliers
03500 LOUCHY MONTFAND

Cet acte a été remis par Huissier de Justice dans les conditions ci-dessous indiquées, et suivant les déclarations qui lui ont été faites.

Au siège du destinataire dont la certitude est caractérisée par les éléments suivants :
connu de l'étude
confirmation par la personne présente

Où j'ai rencontré :

Mme Valérie AMBLARD
secrétaire

qui a déclaré être habilité à recevoir la copie de l'acte et qui l'a accepté.

La lettre prévue par l'article 658 du Code de Procédure Civile contenant copie de l'acte de signification a été adressée le jour même ou au plus tard le premier jour ouvrable.

La copie du présent acte comporte 31 feuilles.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT ACTE

EMOLUMENT ART. R444-3	90,00
D.E.P. Art.A444.15..... VACATION	
TRANSPORT	7,67
H.T.	97,67
TVA 20,00%	19,53
TAXE FORFAITAIRE Art. 302 bis Y CGI..... FRAIS POSTAUX	2,86
DEBOURS	
T.T.C.	120,06



Maitre BONNET Serge

